

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, officier-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Dennuques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 31 août 1840.

Il y a cinq semaines, à la nouvelle qu'un traité avait été signé à Londres pour régler les affaires de l'Orient, et que la France avait été exclue des négociations relatives à ce traité, nos feuilles ministérielles poussèrent un long cri d'indignation, qui fut bientôt suivi d'un cri de guerre. A les entendre, et en cela nous étions de leur avis, la France avait été offensée, et nulle réparation ne pouvait être assez éclatante pour effacer l'insulte faite à notre prépondérance et à notre dignité. Le pays accueillit avec joie ces déclarations presque officielles ; il saluait avec satisfaction cet enthousiasme du gouvernement qui semblait dire que le terme des concessions et des lâchetés était venu ; il était prêt à tous les sacrifices qui pourraient lui être demandés, soit pour se préparer à la guerre, soit pour la guerre elle-même si elle devenait nécessaire. L'ardeur des beaux temps de la République et de l'Empire était revenue dans tous les cœurs ; impatient du présent, on allait au-devant de l'avenir, et déjà on rêvait bien des victoires.

Le gouvernement était instruit de cette noble agitation, et pendant quelque temps ses organes l'encouragèrent ; on chercha à monter les imaginations ; on poussa, en un mot, à la guerre. Dans quel but ? nous ne le savons. Voulaient-ils, par hasard, en développant une grande exaltation nationale, intimider l'étranger et le faire reculer devant l'accomplissement de ses projets ? Il faut alors que l'effet ait été bien promptement produit, que la terreur n'ait pas tardé à se répandre, car les idées de paix semblent aujourd'hui avoir pris la place des idées de guerre ; au langage belliqueux des derniers jours de juillet a succédé, pendant toute cette semaine, un langage pacifique qui a fait recouvrer au Constitutionnel toute sa sérénité.

A voir enfin ce qui se passe, on dirait que l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche ne se sont pas coalisées contre la France ; on dirait qu'on n'a pas signé à Londres le traité du 15 juillet 1840, traité qui réglait, sans la participation de la France, le différend turco-égyptien ; on dirait que nous occupons toujours en Europe le rang qui nous appartient ; on dirait que, si la France ne dicte pas des lois, elle est au moins consultée, et que ses avis sont suivis ; on dirait, en un mot, que nous sommes encore la grande nation.

Eh bien ! rien de tout cela n'existe plus pour nous. Nous avons été chassés des conférences de Londres, et, si nous avons protesté, nous ne l'avons pas fait avec assez d'énergie pour qu'on tînt compte de nos protestations ; nous avons dit que nous nous opposerions au traité du 15 juillet, et nous avons laissé notifier ce traité au vice-roi d'Égypte, et nous ne faisons rien pour parer aux mesures coercitives que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie vont prendre pour dompter les courageuses résistances de Méhémet-Ali. Nous laisserons écraser cet illustre vieillard, s'il ne trouve pas dans les ressources de son génie, dans la bonté de sa cause et dans la vaillance de ses soldats, les forces nécessaires pour repousser la coalition armée qui va l'attaquer. Voilà notre conduite à

UNE VOCATION.

(Suite et fin.)

Un jour enfin, après avoir subi les cruelles alternatives de la joie et de la crainte, après mille rêves heureux, détruits aussitôt que bâtis, il vit s'achever sa première œuvre sérieuse, œuvre sublime, où sa jeune et fraîche imagination s'était répandue en lignes énergiques et vigoureuses : c'était l'Enlèvement des Sabines ; il s'était fait peintre d'histoire.

Il avait dépensé là toutes les richesses de son âme. L'œuvre achevée, il la contempla avec orgueil, avec délire. Cette œuvre portait le cachet du génie jeune et fort, qui entrait tout puissant dans un avenir sans bornes. Le jeune homme se demanda si c'était bien son œuvre à lui. Plus sévère que les juges qui devaient, le lendemain, prononcer sur le mérite de son tableau, il chercha minutieusement les défauts qui pouvaient exister ; il chercha long-temps et ne trouva rien... rien à blâmer !... Il eut peur ; il se demanda s'il n'avait pas épanché là toute l'intelligence que le ciel lui avait donnée, et s'il pourrait arriver une seconde fois à cette puissance de conception, à cette pureté de lignes, à cette richesse de coloris qui brillaient dans son tableau ; il resta long-temps muet, immobile. Par moments, un tremblement convulsif agitait son corps ; des larmes de joie glissaient sur ses joues. Lui, enfant, il avait deviné les mystères de cette poésie des yeux et de l'âme ; il avait suivi les grands maîtres ; il était entré dans leur ciel et leur avait dérobé leur secret. Avec quel orgueil il pensa à la France, à son père, à ces desirs sans but qui avaient agité sa première enfance, à toute cette gloire qu'il allait rapporter dans l'humble demeure du pauvre boulanger qu'il allait faire resplendir de lumière ; il riait et pleurait en pensant que dans les siècles à venir on irait visiter et saluer sa petite maison de la rue de Lille, comme il avait visité celle de Michel-Ange à Rome. Oh ! celui qui serait venu jeter des paroles de doute au milieu de ces enchantements aurait tué le jeune artiste !

La nuit approchait, une de ces belles nuits d'Italie, si pures, si

légard de l'Égypte, conduite qui nous enlève encore un utile allié, conduite qui nous ferait mettre au ban des nations, si par malheur les nations oublièrent que la France n'est pas complice des lâchetés de son gouvernement.

Bien souvent on nous a vanté l'esprit national de M. Thiers ; bien souvent on nous a dit que tant qu'il serait président du conseil, la France serait honorée et respectée. La France est-elle honorée et respectée ? Qu'on réponde. Ce ne sont pas les déclamations du *Sicéle* et du *Courrier français*, et de tous les autres journaux que M. Thiers a su si habilement mettre dans ses intérêts, qui peuvent être administrées en preuves qu'on a su prendre les mesures convenables pour faire honorer et respecter la France. Nous récusons tous ces témoignages équivoques d'écrivains dont on a su capter le docile concours, en s'adressant à l'amour-propre des uns, à l'égoïsme et à l'intérêt des autres. Ce sont des faits qu'il faudrait, et on n'en peut produire aucun. Dira-t-on, par exemple, que nos armements maritimes sont poussés depuis un mois avec toute l'activité désirable ? Dira-t-on que les ateliers de construction de Toulon ont reçu les renforts d'ouvriers nécessaires pour mener rapidement à fin les travaux à faire sur nos bâtiments de guerre ? Mais des chiffres répondraient à cette allégation. On a compté les ouvriers occupés à mettre nos vaisseaux en état, et on a vu que leur nombre n'allait pas au-delà de 193 ! N'est-ce pas une infâme dérision ? Eh quoi ! vous disiez, il y a à peine un mois, que vous alliez peut-être avoir l'Europe entière sur les bras, et pour vous préparer à la lutte maritime, pour armer nos vaisseaux, pour presser la construction de ceux qui sont sur les chantiers, vous n'employez pas plus de 193 ouvriers ! Vous reculez donc ; votre conduite ne peut s'expliquer autrement.

Nous venons de parler de notre armée de mer ; que serait-ce si nous parlions de notre armée de terre ! On a bien appelé la classe entière de 1839, et les réserves de 1836 et de 1837 ; mais que fait-on pour l'instruction de ces recrues ? On avait parlé d'un achat de 20,000 chevaux ; on s'est contenté jusqu'à présent de mettre à pied 3,000 gendarmes et de leur enlever les chevaux qu'ils montaient, et l'on dit que la remonte s'arrêtera là, alors qu'il faudrait plus de 60,000 chevaux pour mettre notre artillerie et notre cavalerie en état d'entrer en campagne. Voilà ce que nous savons des préparatifs matériels qui ont été faits. Mais vous ne croyez donc pas à la guerre ? vous êtes même certains qu'elle n'aura pas lieu ! Si cela est, que ne le dites-vous ? que ne vous hâtez-vous de rassurer notre commerce, qui s'est alarmé et qui a cessé toute transaction sur la foi de votre parole qui nous prédisait la guerre ? que ne vous hâtez-vous de dire à nos grands manufacturiers qu'ils peuvent reprendre leurs travaux interrompus, que les débouchés ne leur seront pas fermés, qu'ils ne courent pas risque de voir capturer par les vaisseaux anglais les marchandises qu'ils pourront expédier par mer ? Que ne dites-vous tout cela, si au fond de vos paroles devait se trouver la vérité ?

Le ministère fait annoncer ce matin par un journal qui est son organe officiel que la guerre est encore le secret de l'avenir, et d'autre part nous apprenons que M. Thiers fait de pressantes tentatives auprès de la diplomatie européenne pour obtenir que les nations coalisées consentent, sous l'effet de quelques concessions de la France, à déchirer l'humiliant traité du 15 juillet. Ce langage n'a ni raison, ni dignité, et

suaves. La tête de Berton était en feu ; sa joie était trop grande, elle lui faisait mal. Il sortit de son atelier et se dirigea vers la campagne. Oh ! cette fois, en passant dans les rues de Rome, son front ne s'inclinait plus ; il le levait haut et fier, et son regard semblait dire à tous ces hommes qui le heurtaient :

« Aujourd'hui je suis obscur, inconnu ; personne ne salue le fils de Berton, le boulanger de Valenciennes. Mais demain... oh ! demain vous serez à genoux devant moi, je serai plus noble et plus grand que vous tous ! vous saurez tous mon nom !... mon nom que vous placerez à côté de celui de Raphaël et du Corrège ! »

Puis il sortit dans la campagne, courant comme s'il eût encore été enfant, lui que le génie avait fait homme avant l'âge, remerciant Dieu et le ciel de Rome, et Rome elle-même, de l'avoir fait si puissant.

Puis, un peu calmé par cette nuit embaumée qui rafraîchissait son sang, il revint pour se renfermer avec son chef-d'œuvre. Il revint lentement, murmurant un chant de la France, heureux et calme. En approchant de la maison qu'il habitait, il entendit du bruit, des cris ; la foule se pressait. Il ne s'arrêta pas. Que lui importait tout ce mouvement, tous ces accidents de la vie des hommes ?

Une foule compacte était arrêtée devant sa maison ; il s'y fit jour, toujours insouciant, toujours chantant sa chanson de France. On s'écarta pour le laisser passer, on le regarda avec surprise, on le crut fou. Il monta l'escalier et ne s'arrêta, comme s'il s'éveillaient, qu'en voyant des hommes qui brisaient sa porte à coups de hache. « Qu'est-ce donc ? demanda-t-il en s'élançant vers sa chambre. — *Il fuoco il fuoco, signor, al vostra camera !* » Berton éprouva une horrible angoisse ; il entra précipitamment, c'en était fait !... Ce chef-d'œuvre, fruit de tant d'années de courage, d'études et de travail, les flammes l'avaient dévoré !

Berton resta immobile et comme frappé de mort devant cet affreux malheur. On s'agitait autour de lui, on cherchait à arrêter les progrès du feu, on marchait sur ses esquisses ; il ne vit rien, n'entendit rien ; et long-temps après, lorsqu'il jeta autour de lui un regard sans expression, sans douleur, tout le monde avait disparu. Il s'aper-

cette politique de temporisation n'est qu'une lâche reculade. La France ne doit ni supplier ni attendre ; et puisque le traité a été signé, ratifié, signifié, puisque l'exécution en est imminente, c'en est fait de la question de la paix ou de la guerre, et c'est la guerre qu'il faut choisir. Le temps des ménagements est passé, et M. Thiers, sans plus de souci des protocoles et des congrès diplomatiques, doit signifier à son tour aux nations coalisées la volonté de la France et son principe d'intervention. Il ne convient plus que le ministère, dans sa patiente longanimité, attende des éventualités qui n'arriveront pas ; d'ailleurs l'injure est consommée, il faut agir, il faut faire la guerre, et si le ministre tient compte de l'opinion, qu'il lise les feuilles indépendantes des départements, de toutes parts c'est un cri de guerre.

Le *Journal de Rouen* reproche à M. Thiers ses temporisations :

Qu'arrive-t-il ? l'étranger ne recule pas, et voilà M. Thiers véhémentement en butte au soupçon de vouloir rester en chemin. Nous savons bien qu'il ne manque pas de moyens pour justifier les plus injustifiables refutes. Suivant les optimistes, il ne faut pas se hâter d'imputer à crime à M. Thiers de ne pas vouloir la guerre trop précipitamment et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour détourner de la France et de toute l'Europe les maux que, dans l'état actuel des relations commerciales, la guerre devra entraîner après elle.

Ce n'est pas à présent, c'est il y a un mois qu'il aurait fallu ne pas vouloir la guerre, puisqu'on devait ne pas la vouloir ; c'est il y a un mois qu'on aurait dû faire ses réflexions. Quand on veut négocier et parlementer, on s'arrange au moins de manière à passer à côté d'un affront, à ne pas avoir l'air de s'en apercevoir. Mais quand on a reconnu un affront pour bien reçu, quand on a jeté les hauts cris et appelé son adversaire en champ clos, on a mauvaise grâce de s'accrocher ensuite à des protocoles et d'en rester là ; cela se qualifie même en termes plus sévères et plus crus.

.... Le gouvernement laisse l'esprit s'égarer et s'énerver dans les conjectures les plus contradictoires, et il baisse pavillon devant tous les soupçons et toutes les méfiances. Ce morne recueillement n'offre-t-il pas quelque chose de sinistre, après tant de bruit et de vacarme, qu'il est permis aujourd'hui de considérer comme l'ébullition de la fanfaronnade, comme le fait d'un brouillon qui ne sait ni commencer une affaire, ni la prévenir, ni lui commander, ni la terminer ?

Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle* :

M. Thiers, en ce moment, paraît avoir le dessous et s'être laissé mater par la politique du château. Le pouvoir parlementaire a-t-il subi l'influence du pouvoir royal ? Le ministère du 1^{er} mars a-t-il fait complètement abnégation des sentiments généreux qui l'avaient d'abord inspiré ? Est-il devenu, lui aussi, le partisan de la politique concessionniste ? C'est ce qu'un prochain avenir nous apprendra. Mais en ce moment les chances sont pour la paix et contre l'indépendance de la politique de M. Thiers ; elles donnent complètement raison à l'opinion radicale qui répète depuis un mois que le château conservera la paix à tout prix et que M. Thiers finira par faire ce que voudra le château. La France reste heureusement en dehors de toutes ces lâchetés.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Session de 1840-1841.

Séance du 26 août.

Présents : MM. Fulchiron, Elleviou, Laurens-Humblot, Dela, Permezel, Merlat, Boucaud, Verne de Bachelard, Suchet, Faugier, Deleuillon de Thorigny, Mermel, Orsel, Royé-Vial, Dugas, Clément Reyre, Sanlaville, Berger, Martin, Desprez et Peyré.

Le procès-verbal de la séance d'ouverture est lu et adopté.

M. le préfet est introduit.

Création d'une école d'arts et métiers dans le midi de la France. MM. les préfets des Bouches-du-Rhône et du Gard ayant exprimé le désir que le conseil s'expliquât sur la convenance qu'il y aurait

cut seulement du désordre qu'on avait laissé. On avait éteint le feu, mais ses trésors à lui étaient consumés.

Depuis ce moment on le rencontra dans Rome, pâle, sombre, découragé. Le malheureux enfant avait pensé jusqu'alors qu'un pouvoir divin conduisait sa main ; et lorsque, la veille du triomphe, l'œuvre fut anéantie, il crut que ce pouvoir s'était retiré de lui et que tous ses efforts pour recommencer son travail étaient vains. Le découragement l'avait saisi. Il n'avait point trouvé dans son âme assez d'énergie pour lutter contre sa destinée. Il s'était dit que la fortune le repoussait, et il n'avait point essayé de la dompter. Quelquefois encore il s'animait en commençant une ébauche, mais il n'avait plus la foi ; son pinceau s'échappait de ses mains, et il fuyait de son atelier en proie à un désespoir sans nom.

Depuis deux ans il vivait ainsi, n'écrivant plus à Valenciennes : qu'aurait-il dit ? se refusant à voir ceux qui l'avaient encouragé et soutenu dans ses premiers travaux, comme s'il avait eu honte de la fatalité qui pesait sur lui ; se privant ainsi de ces conseils qui pouvaient ranimer son courage ; s'endormant d'un sommeil funeste ; étouffant, faute d'énergie et de volonté, l'étincelle sacrée que Dieu avait mise dans son sein.

Un matin qu'il était enfermé dans son atelier, un marchand de Rome, Pazoni, qui lui achetait souvent ses petits tableaux, vint le trouver pour lui en commander un ; il n'était pas seul : un étranger l'accompagnait. Berton salua avec une sorte de respect l'inconnu, dont la tête noble, dont les gestes brusques étaient empreints d'une fierté imposante et révélait une organisation supérieure. L'étranger jeta un regard autour de lui et fut surpris de trouver des œuvres commencées qui attestaient un talent qu'il n'avait point soupçonné ; il examina plus attentivement et il découvrit quelques têtes achevées, quelques coins de tableau d'un fini et d'une pureté admirables ; il se tourna brusquement vers le jeune homme :

— Que faites-vous donc de votre génie, Monsieur Berton ? pourquoi rien d'achevé ? pourquoi ne travaillez-vous pas ? Celui qui peut tracer de telles esquisses est maître dans l'art.

d'établir, dans le midi de la France, une école d'arts et métiers, et sur le choix qu'il porterait d'adopter,

Le conseil-général, OUI le rapport de sa commission des intérêts publics; Considérant : 1° Qu'Aix et Marseille sont trop excentriques et situées au même degré de longitude que Châlons-sur-Marne, et qu'ainsi deux établissements pareils seraient formés dans l'est de la France;

2° Que Nîmes est à peu près dans la même position et présenterait les mêmes inconvénients;

3° Que Marseille et Nîmes ont un commerce maritime ou industriel si considérable que le bénéfice qu'elles retireraient d'une école des arts et métiers leur serait de bien peu d'importance;

4° Que Toulouse, par sa situation entre les deux mers, peut facilement recevoir les élèves de nos départements méridionaux; que, de plus, cette ville possède des bâtiments propres à les loger, et qu'ainsi il y aurait une réelle économie à y placer l'école, Le conseil est d'avis que Toulouse doit obtenir la préférence.

Canal de la Dordogne à la Loire supérieure.

M. le préfet de la Corrèze ayant fait placer sous les yeux du conseil un projet de canal de jonction de la haute Dordogne à la Loire supérieure, se liant à la Saône par un canal déjà existant, et sollicité l'adhésion du conseil-général à ce projet;

Le conseil, adoptant les conclusions de sa commission des intérêts publics,

Considérant : 1° Que l'exécution de ce canal à grandes écluses, et permettant ainsi une navigation continue, mettrait en facile communication Bordeaux, Strasbourg, Lyon et Marseille, par la descente de la Saône et du Rhône;

2° Que les pays situés entre la Gironde, la Dordogne et la Loire, privés jusqu'à présent de navigation intérieure, trouveraient, dans l'accomplissement de ces travaux, des éléments de richesses;

Le conseil est d'avis que ce canal serait de la plus haute utilité pour le centre et l'est de la France, et prie M. le ministre des travaux publics d'en adopter la direction, sauf les modifications que l'expérience et un examen attentif feraient juger nécessaires.

Emploi de l'excédant du produit des quatre centimes extraordinaires.

Sur la proposition de M. le préfet, après avoir entendu sa commission des finances, le conseil-général arrête que l'excédant du produit des quatre centimes extraordinaires imposés en 1840, en vertu de la loi du 30 juin 1835, et s'élevant à 11,621 f. 48 c., sera employé au paiement des portions de terrains acquises ou à acquérir pour le service des routes départementales, à la charge du rendement de compte.

Bibliothèques administratives.

Sur le rapport de sa commission des finances, le conseil-général arrête qu'une somme de 300 f. sera inscrite au budget de 1841 pour concourir à la formation des bibliothèques administratives des deux arrondissements, et prie M. le préfet de vouloir bien, à la session prochaine, faire connaître au conseil-général la liste des ouvrages acquis ou à acquérir pour cette destination.

Entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie.

Un membre de la commission des finances propose, au nom de la commission dont il est l'organe, de réduire à 3,000 f. l'allocation de 3,500 f. réclamée par M. le préfet, pour la réparation et l'entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie.

Le conseil-général, M. le rapporteur et M. le préfet entendus, sentant la nécessité de mettre l'allocation demandée au niveau des besoins, arrête qu'une allocation de 3,500 f. est portée au sous-chapitre 1^{er}, article 7, du budget de 1841, pour l'entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie de Lyon et de Villefranche.

Indemnité au clergé.

Un membre de la commission des finances propose de renouveler pour 1841 les allocations admises les années précédentes en faveur du clergé.

Un membre propose que l'indemnité attribuée à MM. les vicaires-généraux soit augmentée de 200 f. pour chacun, à titre de frais de représentation.

Un membre pense que les frais de représentation de MM. les vicaires-généraux sont suffisamment couverts par les allocations qu'ils reçoivent en dehors du budget départemental.

M. le préfet ne combat point l'augmentation de traitement proposée, dès lors qu'elle n'est point attribuée aux dépens de l'allocation faite à MM. les chanoines.

Un membre ajoute que l'indemnité de 900 fr. accordée jusqu'ici à MM. les vicaires-généraux a été, dans les intentions du conseil, accordée plutôt au caractère de chanoine dont ils sont revêtus, qu'au rang et à la dignité qui les distinguent.

Le conseil-général, consulté, décide, à la majorité des voix, que la proposition d'augmentation de l'indemnité de MM. les vicaires-généraux est rejetée.

Le conseil décide ensuite, à la même majorité, que la proposition faite par la commission est adoptée.

En conséquence, il arrête qu'il sera alloué au budget de 1841 une indemnité de 15,600 fr. à MM. les membres du chapitre primatial de Lyon, et dont la répartition se fera ainsi qu'il suit :

Trois vicaires-généraux, à 900 fr. chacun.	2,700 f.
Neuf chanoines, à 900 fr. chacun.	8,100
Douze chapelains, à 400 fr. chacun.	4,800
Somme pareille.	15,600

Distribution des fonds de non-valeurs.

Sur le rapport fait par un membre de la commission des finances, au sujet de la communication faite par M. le préfet des états de distribution des fonds de non-valeurs, à titre de remises et de modérations, ainsi que des secours accordés en 1839 à raison des pertes résultant d'incendies, intempéries et épizooties;

Le conseil-général, vu le tableau de ses remises et modérations, s'élevant à 70,707 fr. 63 c., et celui des secours accordés pendant l'exercice dernier, s'élevant à 91,410 fr.;

Convaincu que si tous les maux n'ont pas été entièrement réparés, ils ont tous été du moins soulagés;

Vote des remerciements à M. le préfet pour l'intérêt qu'il a porté aux malheurs éprouvés dans le département, et les démarches qu'il a faites pour obtenir les remises des contributions et les secours dus à toutes les infortunes.

Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.

Sur le rapport de sa commission des finances, le conseil-général arrête qu'une somme de 2,250 fr., représentant le vingtième de la valeur attribuée primitivement au mobilier de la préfecture, sera portée au sous-chapitre 4, art. 2, des dépenses ordinaires du budget de 1841, pour l'entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.

SOUS-PRÉFECTURE DE VILLEFRANCHE.

Entretien des bâtiments.

Sur le rapport de sa commission des finances, le conseil arrête qu'une somme de 400 fr. est allouée au sous-chapitre 1^{er}, art. 6, des dépenses ordinaires du budget de 1841, pour l'entretien pendant la même année des bâtiments de la sous-préfecture de Villefranche.

Entretien du mobilier des bureaux.

Sur le rapport de sa commission des finances, le conseil arrête qu'une somme de 45 f., montant de l'évaluation du vingtième de la valeur du mobilier de la sous-préfecture de Villefranche, sera portée au sous-chapitre 4, art. 4, des dépenses ordinaires du budget de 1841, pour l'entretien de ce mobilier.

Achat de mobilier pour les bureaux.

Sur le rapport de sa commission des finances, le conseil-général arrête qu'une somme de 300 f. sera portée au sous-chapitre 4, art. 3, des dépenses ordinaires, pour compléter l'ameublement des bureaux de la sous-préfecture de Villefranche.

Réparations aux bâtiments.

Sur le rapport conforme de sa commission des finances, le conseil-général, convaincu qu'employée avec discernement une somme de 1,500 f. doit suffire pour faire face à tous les ouvrages d'une nécessité absolue à faire aux bâtiments de la sous-préfecture de Villefranche, arrête qu'une somme de 1,500 f. est ajoutée à celle de 1,300 f. votée l'année dernière, et que cette somme de 1,500 f. sera portée au sous-chapitre 1^{er}, art. 2, des dépenses ordinaires du budget de 1841, pour les réparations à faire aux bâtiments de la sous-préfecture de Villefranche.

Eglises et presbytères.

Sur le rapport conforme de sa commission des finances, le conseil-général, toujours convaincu que cette allocation est suffisamment justifiée par l'état de pénurie dans lequel se trouvent presque toutes les communes rurales du département, arrête qu'un crédit de 3,000 f. sera porté à la section des dépenses facultatives, sous-chapitre 19, du budget de 1841, pour aider les communes pauvres dans leurs constructions ou réparations d'églises et de presbytères.

Acquisition pour l'assainissement de la caserne de gendarmerie de Villefranche.

Sur le rapport fait par un membre de la commission des finances, Le conseil-général,

Vu l'acte d'acquisition du 20 janvier 1840, par lequel M. Morin a vendu au département un emplacement situé au midi des bâtiments de la gendarmerie de Villefranche, moyennant le prix de 4,600 fr.;

Vu la délibération par laquelle M. le préfet a été autorisé à faire cette acquisition,

Approuve l'acquisition aux conditions stipulées dans l'acte et ordonne que le prix de 4,600 fr. sera porté à la section des dépenses facultatives, sous-chapitre 16, art. 3, du budget de 1841.

Réparations aux bâtiments de la caserne de gendarmerie de Villefranche.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général, désirant compléter l'œuvre commencée de l'assainissement de la caserne de gendarmerie de Villefranche,

Arrête qu'un crédit de 1,500 fr. sera porté à la section des dépenses ordinaires, sous-chapitre 1^{er}, art. 3, pour compléter les ouvrages destinés à l'assainissement de la caserne de gendarmerie de Villefranche.

Corps-de-garde des établissements départementaux.

Un membre de la commission des finances expose que M. le préfet, ayant reconnu que l'allocation d'une somme de 1,400 fr. faite au budget de 1840 pour l'éclairage et le chauffage des corps-de-garde départementaux excédait les besoins de ces services, avait réduit,

sacré, il vous brûle. Tenez, votre main tremble, votre cœur bat. C'est le bon moment. Saisissez l'inspiration, travaillez; et, le jour du triomphe, vous me remercerez, et la France aussi me remerciera de lui avoir gagné un grand artiste de plus.

— Qui donc êtes-vous, Monsieur? demanda Berton, que les paroles de l'inconnu avaient fait tressaillir.

— Un artiste comme vous.

— Mieux que moi! s'écria le jeune homme; vos paroles m'ont réveillé d'un sommeil mortel. Oh! votre nom, Monsieur, pour qu'il m'aide à vaincre les nouveaux obstacles qui peuvent se dresser devant moi!

— Oui, souvenez-vous de moi, qui, dans cette ville même, ai lutté contre l'adversité, ignorant encore ma vocation, tâtonnant dans la nuit, et m'astreignant à peindre des miniatures pour vivre; ayant caressé vingt fois la pensée du suicide, comme le seul remède à cette soif dévorante d'une gloire qui ne m'arrivait pas. Pensez à moi qui ai lutté et vaincu, car vous avez tout ce qu'il faut pour vaincre et vous élever. Malheureusement je pars dans quelques heures pour la France, je ne pourrai vous voir et ranimer souvent votre jeune âme. Mais lorsque le découragement vous saisira, souvenez-vous de la visite et des paroles de Gros.

Berton resta immobile et muet; peu s'en fallut qu'il ne fléchît le genou. Gros sortit après lui avoir serré la main; Pazoni le suivit, emportant un petit tableau du jeune homme, moins pour en faire une marchandise que pour obliger Berton sans blesser sa fierté. Il lui laissa trois louis: l'esquisse qu'il emportait n'en valait pas la moitié.

Berton avait secoué sa fatale inertie. Les paroles du grand peintre avaient changé sa vie et jeté un noble orgueil dans son âme. Il avait retrouvé le courage et la foi. Il ne doutait plus. L'inspiration était revenue, l'espérance brillait de nouveau comme un phare dans sa vie d'artiste. Il s'était encore choisi un but vers lequel il se dirigeait avec passion; sa pensée dévorait l'avenir; il avait repris ses rêves, son bonheur.

pour l'exercice 1841, sa demande d'allocation à la somme de 1,400 fr. Le conseil ordonne en conséquence qu'une somme de 1,400 fr. sera portée au sous-chapitre 8, article unique, de la section des dépenses ordinaires, pour le service du chauffage et de l'éclairage des corps-de-garde départementaux.

Epidémies et épizooties.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général arrête qu'un crédit de 400 fr. sera porté au sous-chapitre 14, art. 5 et 6 de la 1^{re} section du budget de 1841, pour servir à combattre les maladies épidémiques et les épizooties.

Entretien des bâtiments des cours et tribunaux.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général arrête qu'une somme de 1,000 fr. sera portée au budget des dépenses ordinaires, sous-chapitre 7, article 1^{er}, pour faire face aux frais d'entretien des bâtiments des cours et tribunaux.

Loyer des bâtiments des cours et tribunaux.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général arrête qu'un crédit de 7,400 fr. sera porté au budget des dépenses ordinaires, sous-chapitre 7, art. 2, pour la location, pendant l'année 1841, de l'hôtel de Chevières, occupé par le tribunal civil.

Entretien du mobilier des cours et tribunaux.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général arrête qu'un crédit de 1,200 fr. sera porté au budget des dépenses ordinaires, sous-chapitre 7, art. 3, pour l'entretien du mobilier des cours et tribunaux.

Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général arrête qu'un crédit de 16,740 fr. sera porté au budget des dépenses ordinaires, sous-chapitre 7, art. 5, pour être réparti entre les cours et tribunaux comme pendant les années précédentes, sur les bases fixées par M. le ministre de l'intérieur et par le garde-des-sceaux.

Indemnité temporaire au secrétaire du procureur du roi.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, Le conseil-général, continuant à prendre en considération l'heureuse action que l'établissement d'un petit parquet à l'hôtel-de-Ville exerce journellement sur la répression des crimes et délits, et son influence économique de tous les jours sur les dépenses des prisons,

Arrête qu'un crédit de 600 fr. est ouvert au budget des dépenses facultatives, sous-chapitre 19, pour l'indemnité temporaire à accorder au secrétaire du procureur du roi; invite M. le préfet à continuer ses négociations, pour qu'à l'avenir cette dépense soit rattachée à l'allocation portée au chapitre des dépenses ordinaires destinées à faire face aux menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux.

Indemnité à l'abbé Perrin.

Sur le rapport fait au nom de la commission des finances, Le conseil-général, prenant toujours en considération les longs services de M. l'abbé Perrin comme aumônier de la maison de justice de Lyon, son grand âge et ses infirmités,

Arrête qu'une somme de 600 f. lui sera accordée à titre de secours, et portée au budget des dépenses facultatives, sous-chapitre 19.

Vaccins.

Sur le rapport fait au nom de la commission des finances, Le conseil-général, toujours pénétré des immenses services rendus à la santé publique par la pratique de la vaccine, et voulant lui continuer ses encouragements,

Arrête qu'un crédit de 1,800 f. sera porté au budget des dépenses facultatives, pour favoriser la propagation de la vaccine, et que cette somme recevra l'affectation accoutumée.

Circumscription des communes de Larajasse et Vaugneray.

Un membre de la commission des intérêts publics expose que M. le préfet annonce au conseil que les deux affaires relatives à la circumscription territoriale des communes de Larajasse et de Vaugneray ne sont point encore suffisamment instruites; mais que les causes qui ont jusqu'ici retardé l'instruction de ces deux affaires sont à la veille de disparaître.

Le conseil-général remercie M. le préfet de cette communication et de l'assurance qu'il donne qu'une solution définitive de ces deux affaires pourra intervenir dans la prochaine session.

Service des mines et de la navigation dans le département du Rhône.

Un membre de la commission des intérêts publics fait connaître au conseil l'état des négociations entamées par M. le préfet pour obtenir, conformément au vœu exprimé dans la session dernière, l'établissement à Lyon d'un ingénieur des mines, chargé de l'inspection des mines disséminées sur le département, et aussi de la surveillance de la navigation à vapeur dans le département du Rhône; le rapporteur ajoute que, par arrêté du 30 juin dernier, M. le ministre des travaux publics a décidé qu'il serait établi à Lyon un garde-mines de deuxième classe, chargé spécialement de la surveillance des bateaux à vapeur, mais n'a pas encore fait complètement droit aux réclamations de M. le préfet.

Le conseil remercie M. le préfet de cette communication et ajoute la prière de vouloir bien poursuivre ses négociations auprès du mi-

Six mois après, les habitants de Rome se pressaient devant un tableau d'histoire qui venait d'obtenir le premier grand prix de peinture. C'était une composition large, pleine de hardiesse, déployant des richesses inouïes; c'était un ciel pur, éclatant, un ciel d'Italie, tout un ensemble plein de grandeur et de puissance; c'était une œuvre d'art, une œuvre de génie!

Est-ce une des pages sublimes des grands maîtres, retrouvée dans quelques ruines? Est-ce Michel-Ange ressuscité? Non; c'était le pauvre enfant de Valenciennes, le fils du boulanger, Joseph Berton.

Dans un coin de la salle, éloigné de la foule qui admirait et applaudissait, on voyait un jeune homme, pâle, tremblant.

— Merci, Gros! merci, maître! murmurait-il, et des larmes glissaient lentement sur ses joues, des larmes de joie, d'orgueil!

Et, quand on aperçut le jeune homme, un nom vola de bouche en bouche: Berton! Et les vieillards et les femmes et les jeunes hommes le saluèrent avec admiration. Son cœur bondissait et ses genoux fléchissaient sous lui.

Le lendemain, le pape Grégoire faisait couvrir d'or, pour le posséder, le tableau de Joseph Berton. Le jeune peintre soupira. Ma première œuvre ne sera donc pas pour la France! pensa-t-il.

Il reprit ses pinceaux. Deux grands tableaux tirés de l'histoire sainte et commandés par le pape ont retenu Berton en Italie; mais bientôt la France s'enorgueillira d'avoir vu naître une des plus grandes gloires de notre époque.

Grande et magnifique leçon que celle de Joseph Berton: naître perdu dans la foule, et en quelques années la dominer! C'est l'histoire de tous les grands hommes; c'est le but atteint par toutes ces jeunes intelligences qu'une noble ambition dévore; qui ne s'effraient pas de la route, quelque longue et difficile qu'elle soit; qui gravissent péniblement la montagne pour arriver au sommet où ils se reposent avec orgueil dans la gloire qu'ils ont donnée à la France. Noble exemple à proposer à ces enfants du peuple qui naissent avec du génie, et ple à honorer leur pays, n'ont souvent besoin que de cette simple parole d'encouragement: Marchez! M^{me} CLÉMENTINE LALIRE.

ministre, jusqu'à ce que le vœu exprimé par le conseil ait reçu sa plus complète réalisation.
La séance est levée et la prochaine est fixée au 27 de ce mois, à une heure. Les membres présents ont signé après lecture.

Nous avons reçu la lettre suivante :

La Guillotière, 27 août 1840.

Monsieur le rédacteur,

L'article concernant la ville de la Guillotière que vous avez inséré dans votre numéro de mercredi dernier ne repose sur aucun fondement. Les renseignements qui vous ont été fournis sont inexacts.

Le cours Bourbon, comme toutes les rues de la ville, n'est éclairé que pendant sept mois de l'année, du 15 septembre au 15 avril ; les termes de l'adjudication ne peuvent être modifiés tant que les ressources municipales ne permettront pas de faire différemment.

La rue Monsieur et la rue Madame sont inhabitées dans la partie du midi. Ces localités reçoivent, comme toutes les rues de la voie urbaine non pavée, des remblais partiels qui les modifient annuellement ; la dépense affectée à cette amélioration s'élèvera cette année à onze mille francs, et c'est beaucoup lorsqu'on a tant de services à assurer.

L'ancien Jeu-de-Boules est une propriété des hospices de Lyon en dehors des attributions communales. Cet emplacement fût-il d'ailleurs à la ville, que l'auteur de l'article ne pourrait, avec sa vaste perspicacité, employer près d'un million pour assainir cette localité et pour la niveler selon ses vœux larges et intelligentes.

Tout se résume dans les moyens d'exécution et tout est là. Il ne suffit pas de signaler des abus, il faut, en se plaçant dans les conditions légales, donner les moyens de les corriger.

La rue et le pont de la Guillotière, le cours de Brosses, la place Louis XVI, sont éclairés par le gaz, parce que la dépense, votée par le conseil, peut en être supportée sans aucune conflagration pour les finances de la ville.

La Guillotière proprement dite ne possède qu'une école de frères, un enseignement mutuel et une école de sœurs. La population y est cependant plus élevée qu'aux Brotteaux qui possèdent le même nombre d'écoles. Celle du Plâtre, dirigée par des frères, sert d'intermédiaire entre la population du premier et du deuxième arrondissement. L'instruction publique est largement dotée, car la ville consacre une somme de 24,000 f. pour répandre le bienfait de l'enseignement.

Agréer, etc. Le maire de la Guillotière, GRILLET fils.

M. le maire de la Guillotière aurait dû songer, puisqu'il voulait faire avec nous de l'ironie, à détruire par de meilleures raisons les griefs dont nous nous sommes rendus l'organe.

Nous avons dit que les rues Monsieur et Madame étaient, par l'abaissement de leur niveau, le réceptacle des égouts et immondices des rues adjacentes. M. le maire l'avoue implicitement, mais, à la vérité, il objecte que ces rues ne sont pas habitées ; il aurait dû ajouter complètement dans la partie du midi ; mais ce n'est pas là une raison en matière de salubrité publique, et c'est certainement un obstacle à l'habitation des points désignés.

Nous avons dit que le cours Bourbon était mal entretenu au double point de vue de la salubrité et de la convenance des communications. M. le maire n'a rien répondu ; qu'il était mal éclairé, et ce fonctionnaire dit simplement que l'éclairage de ce cours se fait de la même manière que pour les autres rues de la ville. Mais c'est là un pauvre argument : les habitants des Brotteaux paient leur coté-part de contributions ; ils ont droit à une répartition équitable des bénéfices de la communauté, et les rue et pont de la Guillotière, le cours de Brosses et la place Louis XVI, splendidement éclairés, n'en sont pas moins dans un état d'exception et de privilège contre lequel ils ont droit de protester. S'il y a encore insuffisance ailleurs, il est du devoir d'une bonne administration d'y pourvoir ; voilà tout.

Le Jeu-de-Boules est une propriété particulière, d'accord. Mais cela ne veut pas dire que le propriétaire puisse, quel qu'il soit, se placer en dehors du droit commun et échapper ainsi à l'action municipale, aux conditions de sûreté et de salubrité publiques que chaque propriétaire en particulier est tenu d'observer. Ce n'est pas sérieusement sans doute que M. le maire de la Guillotière nous parle ici d'un million ! et d'ailleurs ce n'est pas là la question. Avions-nous dit vrai quant aux influences mauvaises que ce sol peut exercer dans les conditions actuelles ? M. le maire ne le nie pas ; nous sommes donc dans la vérité.

Nous persistons, d'autre part, à affirmer que les deux écoles établies aux Brotteaux sont insuffisantes, en raison du chiffre de la population et des besoins de cette partie de la commune.

En ce qui concerne l'état des ressources financières de la ville de la Guillotière et leur emploi, il se pourrait que nous fussions mal informés. Or, que l'administration municipale veuille bien livrer à la publicité le compte-rendu de ses opérations, qu'elle cesse ainsi de s'envelopper dans un dédaigneux silence, et ses administrés sauront, dès lors, à quelles limites ils doivent s'arrêter pour ne pas être injustes dans l'expression de griefs qui, dans l'état actuel, sont fondés de tous points ; ceci demeure constant.

Dans le cas d'insuffisance des ressources, la ville de la Guillotière ne pourrait-elle contracter un emprunt ? Ce n'est pas grever l'avenir que de le faire contribuer aux avantages dont il est appelé à jouir, surtout lorsque ces avantages reposent sur des améliorations aussi urgentes qu'indispensables ; et il ne faut ni une extrême perspicacité, ni de trop larges vues, pour voir ainsi les choses et agir ; il faut seulement être bon administrateur et embrasser dans une égale protection tous les intérêts.

Chronique Lyonnaise.

Le conseil municipal de la ville de Lyon n'ayant pas tenu de séance jeudi dernier, nous n'avons point de compte-rendu à donner aujourd'hui.

—Le bruit court en certain lieu que le clergé de Lyon se fait fort d'obtenir, par l'intermédiaire de M. de Bonald, notre archevêque, la destitution de quelques-uns des professeurs de notre Faculté qui ont démerité par leur franchise et leur indépendance en matière religieuse. Voici comment on a raisonné : M. de Bonald s'est rallié à l'ordre de choses actuel ; il faut profiter de son influence passagère, et certainement le ministre de l'instruction publique ne pourra pas refuser au nouveau converti cette petite concession. Nous aimons à croire

encore que M. Cousin saura résister si de semblables tentatives étaient faites. Une complaisance, en pareil cas, aurait pour nous une haute signification. Nous prenons date de cette rumeur, toute vague qu'elle soit. Il est des choses qu'il suffit de signaler pour les faire avorter dans l'esprit de ceux qui les méditent.

—Voici deux bonnes nouvelles pour les amateurs de musique :

M. Szczebanowski, guitariste, qui, par son habileté, a mérité le surnom de Paganini de la guitare, doit donner prochainement un concert au Grand-Théâtre. Nous espérons qu'il justifiera ici la réputation qu'il s'est acquise, soit à Paris, où il s'est fait entendre dans des concerts, en compagnie de Rubini et de Lablache, soit dans les principales villes de la Belgique, où il a obtenu un grand succès sur le plus rebelle des instruments. La guitare devient sous ses doigts un petit orchestre dont on nous dit de merveilleuses choses.

M. Stoepel, pianiste, dont les journaux du Midi parlent avec beaucoup d'éloges, est incessamment attendu à Lyon, où il se propose de faire entendre, dans une soirée musicale, l'orgue-orchestre, instrument qu'il vient de perfectionner.

CAISSE D'ÉPARGNE.—DIMANCHE 30 AOUT.

846 versements.....	38,951 fr.
94 remboursements.....	14,738 fr.
64 nouveaux livrets.....	

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le bateau à vapeur l'Achéron nous a apporté les nouvelles suivantes :

ALGER, le 16 août 1840. — Par suite de la malheureuse affaire de Koleah, une partie de la cavalerie qui se trouvait à Hussein-Dey a été envoyée vers ce camp.

Jusqu'à nouvel ordre, MM. les intendants ne contracteront plus aucun marché, soit pour les vins, soit pour la viande, et cela à cause des fortes chaleurs. Il meurt journellement de vingt à vingt-cinq bœufs.

Un grand nombre de voitures et de bêtes de somme chargent du biscuit. Ce convoi partira demain pour Blidah. Les tirailleurs, les zouaves et la cavalerie disponible sont partis ; serait-il question de venger la mort des 123 braves égorgés aux environs de Koleah ? Dans cette malheureuse affaire, il y a eu encore des actes héroïques de courage. Les chasseurs surtout ont vendu chèrement leur vie ; je citerai le maréchal-des-logis qui, atteint d'une blessure qui a depuis nécessité l'amputation du bras, a su, avec son sabre, se frayer un passage à travers la cavalerie arabe pour rejoindre ses camarades du 2^e peloton. On parle aussi du chasseur Lanquette qui a mis pied à terre pour offrir son cheval au lieutenant Boyard qui venait de perdre le sien. Enfin, le chasseur Guérin, obligé de combattre à genoux par suite de ses nombreuses blessures, s'est défendu vaillamment contre une douzaine d'Arabes. Il faut ajouter que ce malheureux n'avait plus ni oreilles ni joues ; l'yatagan avait tout enlevé. Le regrettable Guérin, dans la fâcheuse position où il se trouvait, maniait encore son sabre avec une dextérité surprenante ; mais, hélas ! il a succombé ; les ennemis étaient en trop grand nombre.

Du 17. — Un immense convoi de vivres et de munitions est parti ce matin pour Blidah. Son escorte, composée pour le moment du 47^e léger, prendra des renforts à Dely-Ibrahim, à Douera et à Bouffarick.

Le bruit se répand que le biscuit qu'on avait laissé à la garnison de Medeah, et qui avait été fabriqué depuis peu, s'est moisi. On va sans doute, si ce fait est vrai, expédier des vivres à la garnison de cette place. Le départ de toutes les troupes disponibles donne quelque consistance à ce bruit.

Trois compagnies de la milice occupent les postes des deux portes de la ville et celui de la place du Gouvernement ; la douane occupe les postes de la marine.

Bien que les affaires soient entièrement suspendues par suite des bruits de guerre, les constructions civiles se poursuivent toujours en ville avec la plus grande activité.

Du 18. — On est impatient de connaître le rapport du commandant supérieur du camp et de la ville de Koleah relatif à l'affaire du 12. La milice qui était de service vient d'être relevée par les dépôts de divers régiments. Tout paraît tranquille dans la plaine.

Nous apprenons à l'instant que le 3^e léger a quitté le camp de Koleah, qui est actuellement occupé par les zouaves, sous le commandement du brave colonel Cavaignac, et le 48^e de ligne.

Du 19. — Pendant toute la journée, le bruit a couru que les Arabes avaient été complètement battus par les troupes formant l'escorte du convoi parti avant-hier pour Blidah et celles parties samedi et dimanche, qui se seraient embusquées sur un point où le convoi, faiblement escorté, devait passer. Nous attendons le retour de l'escorte avec impatience, afin de savoir bientôt si les Arabes ont réellement été battus. L'autorité n'a rien fait publier à ce sujet.

Aujourd'hui nous avons vu entrer en ville trois Arabes escortés par un piquet d'infanterie ; on les avait descendus de leurs chevaux. Ces indigènes, appartenant aux spahis réguliers d'Abd-el-Kader, ont été conduits chez M. le général Schramm, le maréchal-gouverneur se trouvant indisposé. Ils ont été ensuite dirigés vers la porte Babazon. On disait que c'étaient trois déserteurs qui étaient venus à nous volontairement.

Les zouaves, qui devaient, disait-on, occuper Koleah, étaient allés seulement conduire un convoi de vivres et de munitions. Ces troupes et une partie de la cavalerie rentrent en ville.

Le brick stationnaire le Dragon a quitté notre rade, se rendant, dit-on, devant Dellys. On ne saurait trop surveiller la côte dans les circonstances actuelles, afin d'empêcher tout débarquement frauduleux d'armes et de munitions pour les Arabes.

En l'absence du Dragon, la corvette de charge l'Oise commande la rade.

Du 20. — On aperçoit aujourd'hui une épaisse fumée au-delà de la Ferme-Modèle, ce qui semble annoncer de nouveau la présence des Arabes de ce côté. Ils fondent peut-être en ce moment la couronne d'or placée sur la tête de l'enfant qu'un journal, organe des vœux et des intérêts de la colonie, a eu l'imprudence de lancer dans la plaine avec cette précieuse coiffure.

Le bateau à vapeur le Grondeur, arrivé aujourd'hui de Toulon avec la correspondance, avait à bord 400 hommes destinés aux zouaves ; on les a conduits immédiatement à la Casbah. Les journaux et les correspondances de France étant à la paix, on a terminé diverses affaires pendantes.

Le dernier convoi expédié à Blidah est de retour ; il n'a été nullement inquiété ; il nous a amené un grand nombre de malades. Les bruits qui ont couru au sujet d'une affaire qui aurait eu lieu entre l'escorte d'un convoi et les Arabes ne se confirment point.

Du 21. — La frégate suédoise Navade a quitté notre rade après avoir échangé ses saluts avec la marine et la terre. Huit navires de commerce mettaient en même temps à la voile.

On dit qu'une affaire assez chaude a eu lieu à Scherchell. Nous aurions perdu sept hommes, dont un capitaine. Nous attendons prochainement des détails.

Le navire de commerce qui a été conduit ici dernièrement par le commandant du stationnaire de Scherchell est de Marseille : son équipage, après plusieurs jours passés en mer, a enfin abordé sur la côte, et le bateau à vapeur d'Oran l'a recueilli à Scherchell et transporté dans notre port. Ces marins ont déclaré qu'ils se croyaient du côté de Giggely et avoir affaire à un corsaire.

Du 22. — Un nombre considérable de charrettes et de mulets chargent en ce moment des munitions de toute espèce et partiront demain pour Blidah, où l'on veut compléter, d'ici au 1^{er} septembre, un approvisionnement de 1,500,000 rations. Tous les ateliers de l'artillerie, les manutentions, etc., sont en mouvement ; malheureusement le nombre des malades augmente par suite des fortes chaleurs, et si l'on ne nous envoie de France quelques nouveaux régiments, nous allons nous trouver avec peu de monde à l'ouverture de la campagne.

L'administration des ponts-et-chaussées a évacué hier le poste du pont de Ouéd-Kerma, qui est occupé en ce moment par quelques fantassins ; mais ceux-ci seront sans doute contraints par les maladies d'évacuer ce poste, qui est en quelque sorte pestilentiel.

L'affaire de l'administration des subsistances contre M. Rozey a été appelée aujourd'hui ; il y avait foule, comme vous pouvez le penser, au palais de justice. M^e Urtis, pour le plaignant, M. Belli, a prétendu que ce dernier avait acheté des fourrages comme particulier, et que dès lors il avait le droit d'appeler M. Rozey en police correctionnelle où la preuve testimoniale n'est point admise. M^e Quinquin a répondu avec son talent ordinaire, dans l'intérêt de M. Rozey, que M. Belli, assermenté, commissionné, salarié par l'administration, avait été signalé comme l'auteur de faits graves, et que l'affaire devait se plaider devant la cour d'assises, représentée à Alger par le tribunal supérieur.

Samedi prochain, le tribunal prononcera sur la question de compétence.

Du 23. — Le paquebot de la correspondance part aujourd'hui pour Toulon. Rien d'important, sinon le départ du convoi pour Blidah. Le vent du désert souffle au moment où je trace ces lignes, et le thermomètre est au-dessus de 31 degrés.

—On nous écrit d'Oran, le 18 août :

« Le 5, nos troupes ont surpris les Arabes du côté de Mazagan au moment où ils venaient de mettre le feu aux broussailles, et leur ont tué cinq hommes. On assure que ces Arabes sortaient de Mostaganem où ils venaient de vendre le produit de leurs rapines. Ces indigènes, en quittant la ville, mettent le feu partout, afin de persuader à ceux de leurs co-religionnaires qui seraient tentés de les dénoncer qu'ils viennent sur notre territoire pour tout ravager.

« Abd-el-Kader a écrit, assure-t-on, au commandant supérieur de Mostaganem pour le prier de lui renvoyer une négresse, femme de son ancien oukil (consul), ainsi que l'enfant de cette femme. Il a été répondu que cette dernière est morte, et que l'on était disposé à remettre l'enfant sans échange. L'émir proposait de renvoyer quelques juifs.

« Quelques centaines de cavaliers ont tenté, le 13, d'enlever plusieurs Arabes alliés qui se trouvaient dans les jardins de Mostaganem. Nos amis firent résistance, le blockaus tira quelques coups de canon, et l'ennemi se retira après avoir eu un homme tué et deux blessés. Nous n'avons perdu qu'un seul homme.

« Le 14, des cavaliers arabes étaient en vue de Mostaganem. On annonce de nouveau que le kalifa Hadji-Mustapha se trouve campé sur l'Abra et Abd-el-Kader sur la Mina avec des forces assez considérables. Le kalifa Bouhamedy était, dit-on, le 15, vers l'Oued-Ben-Sour ou aux environs d'Améria.

« Le bateau à vapeur le Fulton, arrivé d'Alger le 16, nous a apporté le nouveau commandant de la division, M. le maréchal-de-camp Lamoricière, qui a été accueilli comme il devait l'être par l'armée et par la population. MM. les généraux Gueheneuc et Parchappe vont rentrer en France.

« Il nous est arrivé, depuis le dernier courrier, 366 bœufs et 227 moutons.

« Le bateau à vapeur le Grégois est arrivé le 17 venant de Tanger et en dernier lieu de Gibraltar. »

— On nous écrit de Cherchell, le 20 août :

« Dans la nuit du 12, quelques Arabes à notre solde, qui étaient occupés aux divers chantiers du génie, se sont évadés ; ils sont allés rendre compte probablement à l'ennemi de la situation de la place.

« Le lendemain, un Arabe de la montagne se présenta à nous avec sa femme et nous annonça que le bey de Miliana, à la tête de forces considérables, devait tenter une attaque sérieuse contre la ville dans la journée du lendemain. L'accent de vérité de cet indigène engagea le commandant supérieur à faire prendre des mesures de précaution.

« Le 14, jour indiqué par l'Arabe déserteur, les indigènes se sont présentés, en effet, en assez grand nombre dans la direction de l'Ouest ; on a envoyé immédiatement une centaine d'hommes environ en tirailleurs. Bientôt les Arabes, qui étaient sans doute venus dans le but de sonder les dispositions des Français, ayant regagné la montagne, nos troupes rentrèrent en ville et l'ordre se trouva momentanément rétabli.

« Depuis le 1^{er} du mois il y avait bien eu quelques alertes, mais on était loin de s'attendre à une attaque furieuse comme celle qui vient d'avoir lieu.

« Le 16, à une heure du matin, une forte colonne arabe, que l'on dit sous les ordres du bey de Miliana, déboucha dans la plaine et attaqua, sans hésiter et en même temps, tous nos postes avancés et les blockaus. L'ennemi a forcé nos lignes et s'est porté immédiatement sur la ville, dont il croyait pouvoir s'emparer. Toutes les troupes avaient pris les armes, et le bâtiment stationnaire le Mazfran, bien que son commandant, le capitaine Richard, se trouvât en ce moment à Alger pour affaires de service, a vigoureusement coopéré à la défense de Cherchell. Il a tiré sur les Arabes de nombreux coups de pierrier, qui ont produit le meilleur effet.

« Cependant l'ennemi, dont la rage ne connaissait plus de bornes, était parvenu à s'emparer du marabout de l'Est, non loin de la porte d'Alger, qu'il a fallu lui enlever à la baïonnette. Nos braves zéphyrs se sont chargés de cette périlleuse besogne, et ils s'en sont acquittés courageusement et avec succès.

« Les Arabes ont été enfin repoussés, laissant environ 80 morts. Cette affaire nous a coûté 22 hommes hors de combat. Au nombre des morts se trouve un capitaine resté sur le coup.

« Le 17, il s'est encore présenté un nombre assez considérable d'Arabes dans l'Ouest ; ils ont mis le feu aux broussailles et tiré sur le blockaus des Amandiers.

« Les 18 et 19, quelques tiraillements sans importance.

« P. S. Il vient de se présenter un déserteur avec deux fusils ; il déclare que c'est le bey de Medeah qui nous a attaqués avec des forces considérables. Cet indigène ajoute que l'ennemi a eu une vingtaine d'hommes coupés en deux par les boulets, et qu'il a beaucoup de blessés. »

Paris, le 29 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère faisait annoncer, il y a quelques jours, que le gouvernement anglais connaissait seul les instructions données à l'amiral Stopford. Les feuilles anglaises contiennent aujourd'hui

d'hui ces instructions. Il paraît qu'elles reposent en partie sur une nouvelle insurrection que l'on compte voir éclater en Syrie. Pour faciliter cette insurrection, on débarquera des armes et des munitions de guerre envoyées par l'Angleterre.

Les feuilles anglaises contiennent des correspondances d'Alexandrie empreintes d'une grande exaltation. On lit, entre autres choses, que le dernier jour de Méhémet-Ali est arrivé et que le monstre mourra au milieu de ses iniquités.

— Avant-hier au soir, M. Thiers, se plaignant très-vivement des tracasseries qu'on lui suscitait de tous côtés, ajouta, en présence de trente personnes réunies dans son salon d'Auteuil : « Si les négociations que je suis en train de conduire actuellement réussissent, on sera bien forcé de reconnaître que je suis le premier homme d'état de l'Europe. » M. le président du conseil n'a pu dire quelles étaient les bases de ces négociations ; nous les connaissons probablement quand elles auront échoué.

— M. Jaubert, ministre du commerce, a été nommé président du conseil-général du Cher, à la majorité de deux voix. M. de Montalivet, qui jusqu'à présent avait présidé le conseil-

général, s'est désisté de la candidature, sous prétexte d'une grave indisposition. Le ton rancunier du *Journal des Débats*, en annonçant cette élection, nous fait croire que l'indisposition de M. de Montalivet n'était qu'un prétexte pour éviter une défaite.

— L'*Observateur de l'Aisne* dit que le ministre de la guerre vient de demander à l'autorité de Château-Thierry quels moyens de casernement la ville pourrait offrir et combien de lits l'hospice abandonnerait à l'établissement d'une ambulance.

Extérieur.

ESPAGNE. — L'exécution des vingt-sept officiers carlistes de la garnison del Collado a eu lieu le 12 au matin, en présence de la garde nationale de Titaguas qui avait été convoquée. Une femme accusée d'avoir servi d'espion à Cabrera figurait au nombre des victimes. Mais celui qui a eu le privilège d'attirer le plus l'attention dans cette horrible scène était le fameux Peinado. Cet homme a montré jusqu'au dernier moment un sang-froid, une résolution presque au-dessus des forces humaines. Lorsque le prêtre chargé de l'exhorter

à la mort s'est avancé vers lui, il l'a repoussé rudement. Toutes les sollicitations de l'ecclésiastique ont été infructueuses. « C'est vous autres, lui a dit Peinado, qui êtes la cause de la perte de l'Espagne. Sans les moines, je ne serais pas ici. »

Après ces paroles, il a prié ses gardiens de lui apporter une bouteille d'eau-de-vie dont il a bu deux ou trois verres ; puis il a jeté le reste à la tête de ceux qui l'entouraient. « Maintenant je suis prêt, a-t-il dit ; surtout qu'on ne me manque pas. » Il a remis à un soldat le mouchoir qu'il avait et s'est agenouillé. En recevant le coup mortel, il proférait encore des malédictions contre ceux qu'il accuse d'être la cause de sa mort.

Un frère de Peinado et soixante soldats devaient être aussi fusillés le lendemain.

Le *Diario* de Valence donne la liste des prisonniers del Collado que l'autorité militaire a fait fusiller à Chelva dans les journées du 13 et du 14. Cette liste comprend le gouverneur du château, don Marcos Bancos, trois caporaux et vingt-sept soldats.

— Malgré la rigueur avec laquelle on sévit contre les derniers débris de la cause carliste, de petites bandes de malfaiteurs continuent à parcourir la Castille et ne cessent de rançonner les voyageurs.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES FORCÉES,

Après la faillite de M. Flacheron fils,

D'UN FONDS DE MERCERIE ET DE PASSEMENTERIE,
Situé à Lyon, grande rue Mercière, 18.

Le mardi 8 septembre 1840, à dix heures du matin, dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, au 2^e, il sera procédé par M^e Darmès, notaire, assisté de l'un de ses collègues, à la vente aux enchères du fonds de mercerie et de passementerie dépendant de l'actif de la faillite de M. Flacheron fils, situé à Lyon, grande rue Mercière, n^o 18, comprenant l'achalandage, les marchandises et les agencements.

Cette vente sera faite à la requête de M. Chevillard, syndic provisoire de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et de l'inventaire des objets mobiliers dépendants de l'établissement. (132)

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE, RUE BAT-D'ARGENT, n^o 10, A LYON.
(81) A vendre.

FONDS DE CAFÉ dans un des meilleurs quartiers de la ville, bien achalandé et pourvu d'un superbe mobilier. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Chastel.

(8486) A céder.

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, à 16 p. 0/0 de son revenu annuel, faisant 650 actes par an, située dans une jolie petite ville, chef-lieu de canton, à six myriamètres (quinze lieues) de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Jacquier, chez M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n^o 1.

(28) On demande à emprunter, en une ou plusieurs parties, une somme de 120,000 fr. par hypothèque sur des propriétés rurales situées à 4 myriamètres (10 lieues) de Lyon, et valant plus d'un million.

S'adresser à M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n^o 12.

(8638) A vendre.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT à Collonges, sur les bords de la Saône, et à deux minutes du pont autorisé de Fontaines.—S'adresser à M^e Vignet, notaire à Fontaines.

Annonces diverses.

(8657) AVIS.

Une maison de commerce de cette ville désirerait trouver, moyennant bonne caution, UN ASSOCIÉ, UN COMMANDITAIRE ou UN BAILLEUR DE FONDS.

S'adresser rue de la Cage, n^o 15, au rez-de-chaussée.

A vendre pour cause de santé.

Fonds d'épicerie, fort-bien agencé et assorti d'une foule d'objets qui lui donnent un grand achalandage, tels que droguerie, mercerie, clouterie, etc. S'adresser chaussée Perrache, n^o 18.

AVIS.

Jeudi 27 août 1840, entre quatre et cinq heures du soir, il a été perdu, à la montée du Chemin-Neuf, UN PORTEFEUILLE OUVERT en maroquin vert-marron, contenant divers papiers, entre autres trois billets, deux au timbre de 1,000 fr. et le troisième au timbre de 2,000 fr., au bas desquels existent ces mots : *Bon pour mille francs sur deux*, et *Bon pour deux mille francs sur le troisième*, avec la signature GOUTARD ; le tout sans date. La personne qui aurait trouvé ce portefeuille est priée d'en donner avis à M. Seive, marchand chapelier, rue de la Préfecture. (8639)

(8471) SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE LYON.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir le public que les personnes qui désireraient faire pour l'hiver un approvisionnement de coke de la meilleure qualité et parfaitement sec, peuvent s'adresser directement au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n^o 5, ou à l'usine, à Perrache.

Prix, rendus à domicile, les 100 kilog. 2 f. 80 c.

Prix à l'usine, id. 2 35

COMPAGNIE GÉNÉRALE,

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS,
du port de la Charité, à quatre heures du matin,
POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES
ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité. (7368)

Dépôt Central

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES,

13, rue Saint-Dominique, à Lyon,

CHEZ DESCHAMPS ET GROS, PHARMACIENS.

Véritables Eaux
de Chateldon :
1 franc la bouteille.

BATILLIAT,
CHATELDON,
CONCESSIONNAIRES.

Pastilles ferrugineuses
de Chateldon :
2 francs la boîte.

EAU ET PASTILLES DE VICHY.

Sous dépôts : Roanne, Chervet, pharm. ; Saint-Etienne, Couturier, pharm. ; Belley, Gaillard, pharm. ; Romans, Barry, pharm. ; Valence, Henry, pharm. ; Châlon, Paquelin.

A la même pharmacie, rue Saint-Dominique, 13, se trouvent les eaux d'Uriage, Vals, Bonnes, Barèges, Evian, Sedlitz, Contrexville, Spa, Mont-d'Or, etc.

Le prix de ces eaux a subi une grande diminution. (2720)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraichissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs. — Dose pour six jours, 1 f. 80 c. — A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le *Copahu solidifié*, sans goût ni odeur. (2802)

Maladies Secrètes.

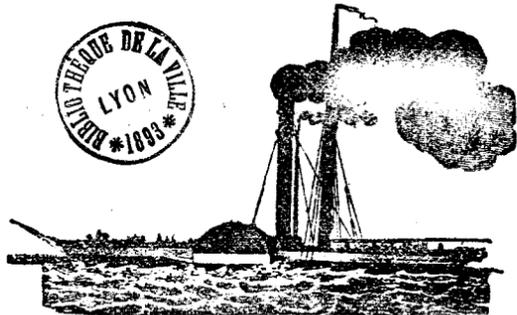
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)



LES

BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

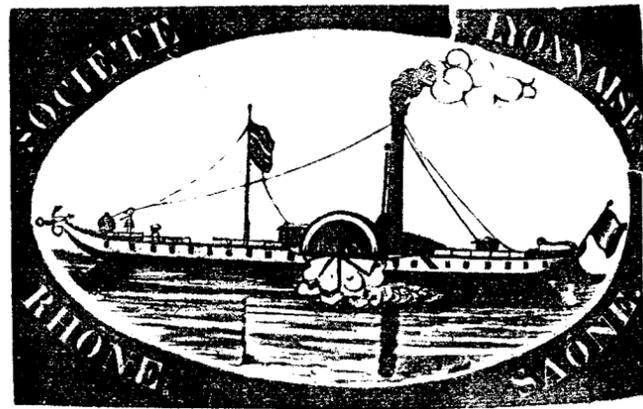
Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (8500)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TITVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER
A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS.

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,
A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES
à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

(2807) PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, COBS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de *Fayard* et *Blayn*, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux ; CLARAZ, rue Neuve ; HUMEL, place du Concert ; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.